

L'IMPLICATION DES AIDANTS DANS LA DÉMARCHE

Cathy SIMONET – Chargée de
missions à la Maison
Associative de la Santé et au
CAPPS

Hélyette LELIEVRE –
Représentante des Usagers

Jacqueline YAOUANK - Aidante

17 novembre 2017

ETRE AIDANT, C'EST QUOI ET QUI SONT ILS ?

C'est :

- ⇒ Etre présent !
- ⇒ Apporter un soutien régulier pour les activités de la vie quotidienne, de l'écoute et même du soin à un proche en situation de dépendance ou de perte d'autonomie et cela à titre non professionnel.
- ⇒ Consacrer du temps afin que son proche vive mieux
- ⇒ Ce sont des personnes de l'entourage familial, le conjoint, un enfant, un neveu ou nièce, parfois un voisin, un ami, un collègue...

LA FRANCE COMPTE 11 MILLIONS DE PROCHES AIDANTS RECONNUS

SE RECONNAÎTRE AIDANT ?

Ne s'identifient pas comme aidant tant la logique d'aide et de prise en charge paraît évidente lorsqu'il s'agit de personnes proches.

L'aidant doit accepter de se faire aider (37% se débrouillent entièrement seuls)

Situations difficiles qui bouleversent leur vie quotidienne et parfois doivent les affronter dans une grande solitude. Ne plus prendre soin de soi pour l'autre.

La souffrance des aidants est une réalité qui se traduit dans bien des domaines :

fatigue physique et psychologique, absence de répit,
Isolement

DIFFICULTÉS PORTÉES EN DÉBAT PUBLIC EN 2015

Contexte :

Les représentants des usagers de la Conférence de Territoire de Santé N°5 ont souhaité organiser un débat public en 2015 sur un sujet au coeur de nos préoccupations à tous : « **LES AIDANTS** » :

Objectifs :

- intégrer des préconisations pertinentes à mettre en débat
- faire entendre leur vécu, leur expérience et leurs suggestions pour une aide aux aidants adaptée à leurs attentes et à leurs besoins.

EXEMPLE DE PRÉCONISATION : DÉVELOPPER L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES PAR LA FORMATION

Accès gratuit à des formations ponctuelles ou continues :

- Les techniques physiques et psychologiques pour accompagner l'aidé :

« Apprendre à s'occuper de », Les risques pour les aidants et la nécessité de « savoir se préserver » et « accepter de l'aide » . (*Gérer l'aide apportée au quotidien, ne pas étouffer l'autre, ne pas tout faire; S'autoriser à prendre du temps pour soi*)

DÉVELOPPER LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Accompagner l'aidant dans la réappropriation de son quotidien par :

- ➔ L'accès gratuit à un soutien psychologique individuel pour les aidants
- ➔ L'accès gratuit à des groupes de paroles et d'échanges

DÉVELOPPER LE SOUTIEN SOCIAL

Développer les **rencontres entre aidants** pour rompre l'isolement et la précarité sociale

➔ Développer des **lieux d'accueil et de convivialité** :

(Type « *maison des usagers* », « *espaces des usagers* », *mais aussi dans les établissements de santé et médico sociaux (Exemple : espace jeux pour les enfants, cafétéria, animations)*)

➔ Mettre en liens vers des associations d'aidants

➔ Organiser des **forums des aidants** , **semaine des aidants**, **spectacles**

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ENTRE AIDANTS, AIDÉS ET PROFESSIONNELS

Inclure l'aidant et l'aidé dans la recherche de soins et d'accompagnement adaptés, Exemple en EHPAD : au-delà du projet personnalisé du résident ; **maintenir les liens avec l'entourage, avec l'aidant en tenant compte que l'entourage connaît l'histoire de la personne, ses habitudes, ses besoins, le professionnel lui, est garant de la qualité des soins.**

Tenir compte de la fratrie, de la famille dans sa globalité et des amis et des relations qui peuvent être conflictuelles et qui compliquent le partenariat

RECONNAISSANCE D'UN STATUT DES AIDANTS PAR LES POUVOIRS PUBLICS

S'il le souhaite, l'aidant doit pouvoir **bénéficier d'un statut**, être identifié comme un acteur dans la chaîne de soin (au même titre que le médecin, les intervenants à domicile, etc.), bénéficiaire d'information et accéder à des aides éventuelles (financière, matérielle, fiscale, psychologique, humaine, ...).

Ce statut doit impliquer :

- ➔ Une reconnaissance de son rôle au regard de la personne aidée , des membres de la famille , des professionnels , des pouvoirs publics
- ➔ Congé de l'aidant

EN 2018... LA SUITE

Organisation d'une semaine de l'aidant en 2018

Création d'un comité de pilotage par la Maison Associative de la Santé de Rennes en partenariat avec les CLIC(s) et les animatrices territoriales de santé des territoires 5 et 6 – 1ere réunion le 4 décembre 2017

2015-2018 : patience ... confiance...tenacité !

Reconnaissance du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de Santé pour leur soutien financier et nous permettre de poursuivre notre démarche.

LA PAROLE D'UNE AIDANTE ...

Jacqueline YAOUANK – Aidante de sa Sœur atteinte de la maladie d'Alzheimer
ou maladie apparentée